



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 9 septembre 2019 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^e étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi des demandes de dérogations mineures suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre une marge avant de 79,53 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 16,0 mètres. (DM 2019-0079)	379, boulevard Arthur-Sauvé
<ul style="list-style-type: none">Permettre la reconstruction d'un bâtiment principal avec un garage situé en sous-sol, malgré la perte du droit acquis conformément à l'article 6.2.2.7 du règlement numéro 1675 de zonage. (DM 2019-0094)	825, boulevard René-Lévesque

Le conseil entendra toute personne intéressée par ces demandes.

Fait à Saint-Eustache, ce 14^e jour d'août 2019.

La greffière,
Isabelle Boileau